

Procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023

du Conseil Municipal de Jozerand

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur LANGUILLE André, Maire.

Date de Convocation : 31/05/2023

Présents : Mmes GUEYTON-LAROUDIE Christiane, HUBERT Marie-Françoise, Mme LIGIER Martine, FREVILLE-PARANT Corinne, PORTE Elodie, DERVIN Josette, DUMAS Maryse, Mrs LANGUILLE André, DUCLAUX Alain, FAYE, Philippe, COMBRET Patrick, PORTE Jean-Luc, LAGARDE Pierre-Renaud

Procuration : BOURSON Gérard à PORTE Jean-Luc, JEANNIN Steve à LAGARDE Pierre-Renaud

Absents :

Secrétaire de séance : DUMAS Maryse

En attendant l'arrivée de Mr LANGUILLE, Maire, Mr FAYE, Premier adjoint prend la présidence de la séance.

Il demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : délibération concernant le rapport de la CLECT.

Accord à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la réunion du 27/03/2023

- Approuvé à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12/04/2023

- Approuvé à l'unanimité

Arrivée de Monsieur LANGUILLE, Maire.

01-CC Combrailles Sioule et Morge : approbation du rapport de la CLECT juin 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 05 juin 2023 pour examiner des corrections concernant l'évaluation de charges concernant la compétence voirie.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Augmentation/Diminution du transfert de charges

Commune	Objet	Montant de la modification du transfert de charges
Marcillat	Diminution transfert de charges FONCTIONNEMENT voirie	- 5 500,00 €
Marcillat	Diminution transfert de charges INVESTISSEMENT voirie	- 15 000,00 €
Montcel	Augmentation du transfert de charges investissement voirie	+ 2 000,00 €
Yssac la Tourette	Diminution du transfert de charges investissement voirie	- 2 000,00 €
Yssac la Tourette	Diminution du transfert de charges fonctionnement voirie	- 1 500,00 €

En séance du 05 juin 2023, le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité.

Le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres (deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population).

Une fois adopté par la CLECT et par les conseils municipaux à la majorité qualifiée visée ci-dessus, le rapport constitue la « base de travail » indispensable pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par la communauté à chaque commun membre.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées tel que présenté ci-dessus ;

A l'unanimité les élus approuvent le rapport de la CLECT.

02- Désignation des délégués du conseil municipal et de leur suppléant en vue de l'élection des sénateurs.

Dans le cadre du renouvellement de la série 1 des sénateurs, qui interviendra le 24 septembre 2023, les conseillers municipaux du département du Puy de Dôme doivent procéder le 09/06/2023, conformément à l'article 4 du décret N°2023-257 du 06/04/2023 à la désignation de 3 délégués titulaires et 3 de délégués suppléants.

Sont élus délégués titulaires à l'unanimité :

- Mme Marie-Françoise HUBERT, Mrs FAYE Philippe et PORTE Jean-Luc.

Sont élus délégués suppléants à l'unanimité :

Mmes Martine LIGIER, Maryse DUMAS, Mr Alain DUCLAUX

03-Fonds de concours voirie

Dans le cadre d'aménagement de bourg 2022, il était prévu un fonds de concours des communes. Pour Jozerand, il s'élève à 15 000 € et concerne les travaux réalisés aux Charmats.

Il convient d'autoriser le règlement de ce fonds de concours qui a été acté par le conseil communautaire.

A l'unanimité les élus donnent leur accord.

04-Convention SIEG- Eclairage Public

Une convention concernant la mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion doit être signée :

- l'estimation des dépenses : 1 400.00 € HT

Prise en charge par le SIEG : 60 % reste à charge de la commune : 40 % soit 560.00 €.

A l'unanimité les élus donnent leur accord.

05-Convention relative à l'entretien des poteaux incendie

La collectivité a la charge du contrôle de ses poteaux incendie.

La SEMERAP propose à la collectivité une convention de prestation relative aux contrôles des poteaux incendie. Cette convention précise les missions de la SEMERAP et les modalités d'exécution.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition de la SEMERAP avec les tarifs suivants : **34.10 € HT par poteau incendie**
- D'effectuer ces contrôles tous les deux ans
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SEMERAP

Questions diverses

- Le maire informe que dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la commune lancera une étude afin d'identifier les éventuelles zones sur le territoire pour accueillir un projet photovoltaïque.
- Marché : L'APE organise sa kermesse le jour du marché est maintenu.
- La commission propose d'organiser le marché vers l'église et la mairie. L'eau, l'électricité et les sanitaires seront mis à disposition, les élus seront sollicités pour la mise en place.
- SIRP : Mr LANGUILLE a été remplacé à la présidence par Mme Vandamme. Le compte-rendu de la dernière réunion du conseil syndical a été adressé aux élus.
- L'école de Jozerand a obtenu la labellisation E3D, développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. Un diplôme a été remis aux enfants le 1er juin au matin.
- Projet d'accueil des nouveaux arrivants : la commission propose d'inviter les habitants, arrivés depuis 2020, au marché du 15 septembre pour une rencontre informelle avec les élus et les associations.
- SBA : Une visite du site de Combronde est fixée le 24/06/2023 pour les élus.
- Soirée festive du 08/07/2023 : les élus sont sollicités pour gérer la sécurité.
- Un courrier a été adressé à un administré qui avait élagué des arbres sur une parcelle communale : le bois a été restitué et des arbres seront replantés

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 20H.